



ROCHEGUDE Bulletin municipal



Année 2025



Édito

À quelques semaines des élections municipales, il est demandé par la loi de privilégier un discours factuel, précis et épuré dans nos communications. C'est dans cet esprit que j'ai rédigé ce bulletin, il y aura donc un peu plus de photos et moins de texte.

L'année 2025 a été marquée par des situations politiques, tant nationales qu'internationales, souvent complexes, voire déroutantes. Ces incertitudes politiques et économiques ont inévitablement des répercussions sur les budgets de nos petites communes, dans un contexte où le mot d'ordre semble être : "économies à tous les étages".

Faute de directives financières claires et stables émanant de l'administration publique nous avons choisi de concentrer notre action sur l'essentiel.

À travers ce bulletin, j'espère que vous percevrez le travail accompli par votre municipalité en 2025

En attendant des jours meilleurs, continuons, chacun à notre échelle, à faire vivre le lien social, à cultiver le vivre-ensemble et à nous entraider autant que possible.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année.

Meilleurs vœux à tous pour 2026

Amicalement,



Patrick DUMAS

Chantiers et travaux en 2025

- Le projet de réhabilitation des pistes DFCI de la commune se terminera début 2026 par les travaux sur la section qui relie Rochegude à Rivieres. L'ensemble des pistes du massif forestier de la commune sera aux normes pompiers. Ce projet porté financièrement par la Communauté de communes a permis d'obtenir 80% de subvention sur la totalité des travaux. Le reste à charge total est d'environ 30 000€ pour notre budget réparti sur trois années afin de lisser la dépense.

Les travaux effectués en 2024 vieillissent bien et supportent bien les intempéries et le trafic local.

- Certains résidents du bourg centre se sont plaint en mairie que les jours de pluie ou par matin d'hier froid la calade de l'ancienne école était très glissante. Nous avons donc fait installer une longue rampe main courante par un artisan local afin de sécuriser cette calade.
- Toujours, nos actes et décisions ont des conséquences, lors du vote en 2013 de la carte communale qui régit notre urbanisme local, deux parcelles sur le plateau de Gréjan ont été déclarées constructibles avec néanmoins une taxe d'aménagement bonifiée.



Cependant le chemin des chênes les desservants était non carrossable et donc lorsqu'en 2025 l'un des terrains fut mis à la vente la loi obligea la commune à rendre le chemin d'accès carrossable ainsi que de fournir les réseaux d'eau, d'électricité et télécom dans les meilleurs délais.

Les travaux furent confiés à une entreprise locale pour desservir les deux parcelles concernées et ainsi permettre la construction d'une nouvelle maison dans un cadre arboré.

- La commune est soumise comme les propriétaires privés au respect des Obligations Légales de Débroussaillement (les fameuses OLD). Afin de montrer l'exemple et surtout se conformer à la loi à cause de la construction d'une nouvelle maison proche d'e l'ancien cimetière protestant, nous avons fait intervenir une association d'insertion par le travail « FAIRE » sur une grosse parcelle communale en direction de l'ancien Château. Le travail accompli est remarquable et salué de tous. Il participe à diminuer le risque de propagation d'un incendie au sein d'un centre urbain tout en préservant des îlots de verdure.



- Une problématique due au ruissellement d'eau pluviale avaient été signalé au hameau de Belbuis. La commune a donc procédé à des travaux de création d'un exutoire pour évacuer cette eau lors de forte pluie.



Incivilités routières

Très souvent des Rochegudois viennent en mairie se plaindre de la vitesse excessive des conducteurs traversant les routes de la commune. Nous avons donc signalé à plusieurs reprises aux gendarmes et au service des routes du Département ces comportements récurrents dangereux. La portion de la départementale 51 (St Ambroix / Barjac) qui traverse la commune a été signalée comme accidentogène auprès des services de la préfecture.



Le changement du sens des priorités au pont de Tharaux est du fait du service des routes du département. Les maires du canton ont été prévenu par les usagers ! Suite à plusieurs altercations estivales sur ce pont à voie unique, les maires des villages limitrophes ont demandé l'installation de feux tricolores intelligents pour le passage au pont de Tharaux.

Sur un autre sujet, il appartient également aux automobilistes de respecter la signalisation permanente ou temporaire liée au caractère submersible du pont Noyé.

La route qui amène à ce pont peut également inondée la prudence doit rester **de mise** dans ces circonstances de pluies soutenues dans la durée.

Malgré des messages de prudence locaux et nationaux trop de conducteurs franchissent encore la barrière Route inondée !

Deux automobilistes ont déjà été verbalisés cette année 2025 pour avoir franchi les barrières fermées.





L'abribus à livres de Rochegude

La version Rochegudoise de la boîte à livres prend ici la forme d'un **abribus à livres** qui se porte plutôt bien.

Située à côté de la **place de la Solidarité**, cette petite bibliothèque libre d'accès attire de nombreux lecteurs et donateurs qui viennent régulièrement y déposer ou y choisir un livre.

Assez bien rangé la plupart du temps, le lieu propose des ouvrages pour **tous les publics**. Un véritable échange s'opère sous cet abri : le volume et les titres disponibles varient au fil des saisons et des humeurs des donateurs.

Cette belle initiative fonctionne très bien dans le **respect du lieu et des personnes**. Rochegudois, randonneurs ou simples visiteurs de passage viennent y puiser leur prochaine lecture ou y rapporter le livre qu'ils viennent de terminer.



Urbanisme I

Depuis plusieurs années, nous cherchions le bon mécanisme pour protéger le centre bourg et Aubarines sans ajouter des contraintes aux autres quartiers et sans le coût d'un PLU. Les hameaux de Belbuis, Courlas et Belvezet sont protégés par le règlement de la carte Communale de 2013.

La solution pourrait provenir donc de mettre en œuvre un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est un des deux documents de planification dédiés à la préservation et à la mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables (SPR). Il peut être établi sur tout ou partie d'un site patrimonial remarquable.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur peut notamment permettre à travers son règlement (écrit et graphique) :

- des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou existantes (implantation, matériaux, volumétrie...) ;
- des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- des prescriptions destinées à assurer la conservation ou la restauration des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, plantations et mobiliers urbains qu'il a identifiés comme étant à protéger et conserver, à mettre en valeur ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural...;
- Il peut y compris prévoir des orientations d'aménagement et de programmation. Sur le périmètre qu'il couvre, le plan de sauvegarde et de mise en valeur tient lieu de plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet de PSMV est élaboré conjointement par l'État et la collectivité avec l'aide d'un urbaniste ou bien d'un cabinet spécialisé. C'est un projet qui devrait s'étaler sur deux ans.

Urbanisme II

En 2025, nous avons instruit 3 Permis de Construire et 16 demandes de Travaux. Certains dossiers étaient plus complexes, notamment lorsque que les prescriptions de l'Etat venaient contrarier les souhaits des pétitionnaires.

Ces dernières années, les services de l'état ont ajouté des Portés à Connaissances, ce qui complexifie la réponse à donner aux administrés. En 2025, Le Porté à Connaissance « Chutes de Blocs » a été intégré aux documents d'urbanisme à consulter avant de rendre un avis.

Les risques d'inondation, de ruissellement, de feu de forêt, sismique, Chutes de blocs, retrait et gonflement d'argile, radon et le périmètre de protection du château doivent tour à tour être pris en compte pour la validation un permis ou une demande de travaux.

Déchets et encombrants

Malgré la proximité d'un déchèterie à Saint-Victor-de-Malcap, accessible à tous les habitants de la communauté de communes De Cèze Cévennes, l'année 2025 a été marquée par plusieurs dépôts sauvages importants notamment aux abords du point de tri sélectif situé sur la Départementale 16. Le dépôt découvert en été s'est révélé être particulièrement conséquent — l'équivalent d'une benne complète d'un petit camion ! Après avoir procédé à un tri minutieux des déchets et encombrants, des indices permettant



d'identifier le responsable ont été retrouvés, et une plainte a été déposée pour infraction au Code de l'environnement.



Cependant, à chaque incident, ce sont nos agents qui doivent effectuer le « sale boulot » : ramasser, charger et acheminer les déchets jusqu'à la déchèterie. Une perte de temps et d'argent considérable pour la collectivité.

Afin de prévenir de nouveaux dépôts, des rochers ont été installés pour bloquer l'accès à l'arrière des conteneurs de tri.

La station d'épuration

Après plusieurs mois de retard suite à diverses tracasseries administratives nous avons pu enfin faire l'Enquête Publique pour acquérir les terrains mitoyens de la station afin de prévoir son agrandissement. En concertation avec la commune de Rivières, nous pouvons donc envisager sereinement avec l'aide de l'État et du Département cet agrandissement.

L'agence de l'eau en 2025 a modifié les taxes perçues. **Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques.** Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. En incitant à des pratiques vertueuses (Pollueurs / Payeurs) sur les assainissements individuels et collectifs elle impose aux communes une gestion rigoureuse de leur installation. Notre station âgée de plus de 22 ans nécessitera dans les prochains mois des travaux de consolidations.

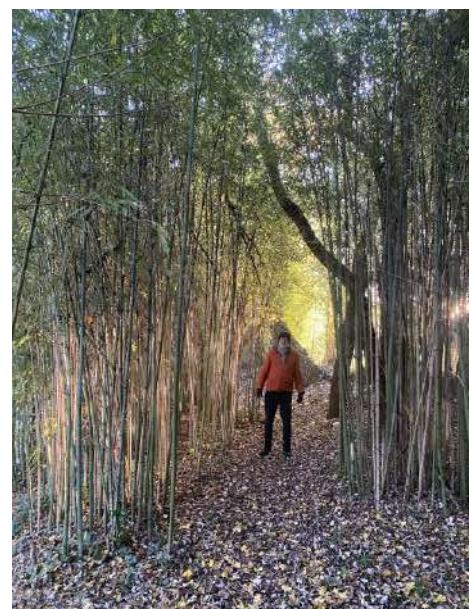
Nouveau chemin au fil de l'eau

Imaginé, il y a plusieurs années mais réalisé seulement en Novembre 2025 cette création d'un chemin longeant la Céze était une volonté de l'équipe municipale.

Ce chemin qui part près du parking des Jardins Communaux RICHARDS au bas du bourg centre longe la Céze jusqu'au Pont Noyé. Il permet aux promeneurs d'éviter la partie goudronnée de la Départementale 187C sur laquelle malheureusement certains véhicules roulent trop vite.

Il a été réalisé en collaboration avec l'association Alésienne d'insertion par le travail FAIRE

Cette balade en bord de Céze permet de découvrir de nouveaux paysages et de nouvelles perspectives. Un lieu qui mélange les feuillues et les bambous est particulièrement remarquable.





ROCHEGUDE (30)
Concert
Gratuit 19h.
5
juillet
Buvette
et restau-
ration
sur place
Tombola au
profit de
l'associa-
tion Muco
Respir'lk

COCAGNE
PARIS-BREST
DJ-RECTOM



Budgets et comptes administratifs de la commune pour 2024

En Avril, lors du vote du budget le conseil municipal procède à un vote à la clôture des comptes de l'année précédente afin de valider la gestion de la municipalité. Le bilan financier pour 2024 est sain avec aucun endettement sur le long terme. Pour construire le budget 2025, nous avons dû prendre en compte que nos ressources sont de plus en plus contraintes par des injonctions de l'État sur des dépenses obligatoires qui grèvent notre libre administration. Les dotations et les subventions s'amenuisent au fil des années.

Notre philosophie fiscale est simple : elle doit permettre un équilibre du budget en soutenant nos projets sans alourdir inconsidérément les charges. En 2025, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition que ceux votés les années précédentes.

Vote des taxes directes locales 2025 : TH 12,10 % - TFB 36,80 % - TFNB 40,15 %

Compte administratif 2024 - Budget communal

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 51 506,98 € et la section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 49 986,10 €

Budget prévisionnel 2025 - Budget principal

Le budget primitif 2025 du budget principal est approuvé. La section de fonctionnement s'équilibre à 398 000 €. La section investissement s'équilibre à 700 000 €

Compte administratif 2024- Budget assainissement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 4 130,93 € et la section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 969,36 €

Budget prévisionnel 2025- Budget assainissement

Le budget primitif 2025 du budget assainissement est approuvé : la section de fonctionnement s'équilibre à 195 000 € et la section investissement s'équilibre à 63 020 €

Redevance assainissement 2026

Comme en 2025, l'abonnement par an et par foyer est inchangé : il est fixé à 70 € et le m³ d'eau consommé à 1 €. La participation pour le raccordement à l'assainissement collectif est fixée à 2 000 €.

Le marché hebdomadaire du mercredi

Le Petit Marché se maintient sur la place de la Solidarité tous les mercredis de l'année. Il faut saluer la persévérance des commerçant(e)s malgré une conjoncture économique difficile. Cet été 2025, le conseil municipal a voté une subvention de 1200€ pour animer celui-ci à travers la venue de chorales, de circadiens et autres troubadours. Cela a été un vrai succès avec beaucoup de monde. Locaux et touristes sont venues assistés aux représentations.

Moments appréciés et salués par l'ensemble des présents marchands, Rochegudois et touristes.

Le marché festif des Lumières du mercredi 10 décembre a permis une petite animation pour récupérer des dons pour le Téléthon. Cette année un concours de soupe a été organisé pour agrémenter cette soirée. Il faut remercier chaleureusement les cuisiniers, les bénévoles qui se mobilisent pour collecter les fonds.

Les participants ont salué l'ambiance chaleureuse et conviviale de cette manifestation.



Travail collaboratif

Tout au long de l'année les interactions entre les Maires et adjoints des Mairies du Val de Céze sont importantes. Ce travail de coopération permet de partager nos connaissances mais surtout de trouver des solutions locales à la complexité du monde rural d'aujourd'hui. Nous nous soutenons ainsi.

Nous partageons nos solutions mais aussi nos interrogations sur les nouvelles règles des finances publiques ou bien sur l'urbanisme qui se complexifie chaque année.

L'association des Maires Ruraux auquel appartient la commune, nous permet également de répondre à nos interrogations par des réunions avec les acteurs régionaux et les services de la Préfecture.

La fin du réseau téléphonique cuivre

Fin 2025, seulement 45% des habitations Rochegudoises éligibles ont migré vers la fibre. Il sauvage que la fin du réseau cuivre se rapproche et nous vous encourageons donc à migrer vers la fibre dans les meilleurs délais. Quelques difficultés de raccordements nous ont été signalées par des Rochegudois souvent liés à la l'ancienneté et vétusté des gaines téléphoniques enterrées. La migration vers la fibre est actuellement gratuite profitez-en.

Elections Municipale 2026

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Rochegude. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme à Rochegude, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal) 11 dans notre cas, soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Eté 2025

La Déambulation Médiévale du mois d'août 2025 a été le point d'orgue de cet été. Sous l'impulsion des associations La Palette et PHASE les bénévoles Rochegudoises et Rochegudois se sont mobilisés pour répéter et créer l'histoires et les costumes mais surtout magnifier le bourg médiéval à travers la légende du Bélier D'Or.

Une vingtaine de personnages en costume ont emmené une foule très nombreuse dans les calades où le troubadour Pierre Chante a conté l'histoire du village mais aussi la légende de ce bélier d'Or. La violoniste Nadine Collon a enchanté les spectateurs par sa virtuosité lors des différentes étapes du parcours.



Les enfants ont finalement découvert le Bélier d'Or dans le Château grâce à la sorcière Alfama et la fée Mélusine à cheval ensuite l'ensemble des participants ont partagé l'hypocras et un repas médiéval.

Le groupe Cabr'E Can a aminé par un bal Folk cette 1ere belle fête médiévale.

La soirée traditionnelle Rock A Guda en Juillet ainsi que celles de Magie avec un hypnotiseur, la fête des « européens » et le karaoké ont été des succès. Beaucoup de monde, des éclats de rires et une franche convivialité.

Le vide grenier du 14 juillet a été très réussi et de nombreux stands et visiteurs étaient présents.



En Septembre, le repas œcuménique a rassemblé également une large audience comme chaque année ainsi qu'un Trio de musiciens qui ont donné un talentueux récital dans l'église.

D'autres manifestations en images sont venues agrémenter cette année 2025.

Obligations Légales de Débroussaillement 2025/2026

Sous l'impulsion du nouveau Préfet, les services de la Préfecture ont intensifié les contrôles ainsi que les mises en demeure, **tant à l'égard des particuliers que des communes.**

Dans le cadre de la prévention des incendies, il est désormais impératif de procéder aux Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) autour des habitations situées à proximité des massifs forestiers, notamment dans la zone des 200 mètres, conformément au nouvel arrêté préfectoral du Gard en date du **28 mars 2025.**



Le site internet de la Préfecture du Gard détaille l'ensemble des prescriptions en vigueur, accompagné d'exemples concrets pour faciliter leur mise en œuvre.

Bien que ces obligations puissent représenter une contrainte, tant sur le plan financier que sur celui du temps, **la législation se durcit et les contrôles deviennent systématiques.**

À ce titre, la commune a dû procéder à plusieurs opérations de débroussaillement sur des parcelles communales. Ces travaux ont été réalisés par les agents techniques municipaux, avec le soutien de l'association d'insertion par le travail **FAIRE** à travers une subvention obtenue dans le cadre du Fond Vert.

Depuis 2025, les notaires ont l'obligation de mentionner dans les actes de ventes ou d'achats la réglementation qui s'applique sur votre terrain.





Noël 2025

Cette année, l'événement a été marqué par la présentation du conte pour enfants « Le Noël de Colette », imaginé par Martine Boutin, qui a enchanté tous les présents. Le Père Noël, fidèle au rendez-vous, a fait son apparition avec une touche de nouveauté : il est arrivé en majestueuse calèche, sous les yeux émerveillés des petits et des grands.

La troupe de théâtre amateur a, quant à elle, captivé son auditoire, offrant un moment de magie et de rires aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Le goûter, convivial et joyeux, a été l'occasion de partager des instants chaleureux. Et bien sûr, les traditionnelles photos avec le Père Noël ont permis à chacun de repartir avec un souvenir mémorable de cette journée festive.



La tradition des colis de Noël pour les ainés a été respecté et les colis confectionnés par l'ESAT La Césarenque ont eu un franc succès. Nous espérons que ces gestes fraternels contribuent à un beau Noël 2025. Certains ainés ont préféré faire des dons aux associations locales.



La municipalité s'est dotée depuis quelques années d'un site Internet institutionnel :

www.rochegude30430.fr

N'hésitez pas à le consulter, il contient un ensemble de rubriques qui devraient apporter un grand nombre de réponses à vos questions.

Vous pouvez aussi consulter toute l'année le blog personnel de Pierre Chante :

<http://rochegude-chante.over-blog.com/>

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public.

Tél : 04 66 24 45 27

Le lundi et jeudi de 14h à 16h

Le mardi de 9h à 12h

Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous.



Pour contacter la mairie par email : mairederochegude@orange.fr

État civil

MARIAGE

GABRYS Lucas et VACHER Manon

mariés le 7 juin 2025

DECES

BOUILLER épouse GILLES Marie

décédée le 3 mars 2025

DE BACKER Philippe

décédé le 19 novembre 2025

NAISSANCE

GOMES TESTUD Louise

née en octobre 2025

BULLETIN COMMUNAL 2025

Responsable de la publication : Patrick DUMAS, Maire de Rochegude. Tirage : 180 exemplaires

Conception et réalisation : Patrick DUMAS

Photographies : Pierre CHANTE, Marc ANSEL, Monique ROUSSEL et autres auteurs

M. le maire : Patrick DUMAS ; les adjoints : Cécile OZIL, Adam TESTUD

Les conseillères et conseillers : Agathe BONZON, Catherine COLAS, Audrey PIANA, Laurence GOMES, Remy CHANTE, Benoit POTIER, Jean-Jacques SALA, Michel SIMON

Les employés municipaux : Françoise CAYET, Vanessa COLONNA, Valérie GRAND, Philippe LOLO, Ahmed SOULI